

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 24 novembre au 8 décembre 2021

1 Actualités européennes

- Politique de cohésion : dotation de fonds REACT-EU de 11 milliards d'euros disponibles pour 2022
- Politique de cohésion : la Commission européenne lance un instrument relatif aux investissements interrégionaux en matière d'innovation d'un montant de 570 millions d'euros
- « Global Gateway » : jusqu'à 300 milliards d'euros pour la stratégie de l'Union européenne visant à développer des liens durables dans le monde
- Stop à la violence à l'égard des femmes : déclaration de la Commission européenne et du Haut représentant
- Programme LIFE : plus de 290 millions d'euros de financement de l'Union européenne pour des projets en faveur de la nature, de l'environnement et de l'action pour le climat
- Covid-19 : chronologie des actions de l'Union européenne en 2021
- Comité européen des régions : « Sans la participation des régions et des villes, les plans de relance nationaux seront moins efficaces »
- Conférence sur l'avenir de l'Europe : « L'Union européenne doit démontrer des résultats concrets dans les régions, villes et villages pour accroître la confiance des citoyens en notre démocratie »

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

9 décembre 2021	Conseil « Transport, télécommunications et énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>
12 et 13 décembre 2021	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>
14 décembre 2021	Conseil « Affaires générales » (CAG) <i>Représentant(e) belge : Mme Sophie Wilmès</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>
16 et 17 décembre 2021	Conseil européen <i>Représentant(e) belge : M. Alexander De Croo</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>
20 décembre 2021	Conseil « Environnement » (ENVI) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Évaluation de la Directive sur la responsabilité environnementale

La Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale pour ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux établit un cadre de responsabilité environnementale fondé sur le principe du « pollueur-payeur » en vue de prévenir et de réparer les dommages environnementaux.

Cette évaluation doit déterminer si la directive est adaptée à son objectif et si elle présente des lacunes. Elle tiendra également compte des appels lancés par le Parlement européen et par la Cour des comptes européenne qui visent à renforcer son application.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 27 décembre 2021

- Pollution par les microplastiques – mesures pour réduire son incidence sur l'environnement

Le Pacte vert pour l'Europe, le Nouveau plan d'action pour une économie circulaire et la Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire prévoient des mesures visant à lutter contre la pollution due aux microplastiques (particules de plastique de moins de cinq millimètres) qui sont ajoutés intentionnellement à des produits (aux cosmétiques, détergents, peintures, etc.) ou qui sont rejetés de manière non intentionnelle dans l'environnement (par les pneumatiques et les textiles synthétiques par exemple).

Cette proposition de règlement vise à :

- lutter contre les rejets non intentionnels de microplastiques dans l'environnement ;
- améliorer les connaissances scientifiques concernant la présence de microplastiques dans l'environnement, dans l'eau du robinet et dans les denrées alimentaires ainsi que les risques qui y sont associés ;
- réduire la pollution de l'environnement et les risques pouvant en découler pour la santé tout en respectant les principes du marché unique et en encourageant la compétitivité et l'innovation.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 28 décembre 2021

- Statistiques européennes du marché du travail concernant les entreprises (LMB)

Les statistiques européennes du travail concernant les entreprises (*labour market statistics on businesses*, LMB) se situent à la confluence des statistiques sociales et des statistiques d'entreprises. Les Règlements (UE) 2019/1700 et 2019/2152 en constituent les bases juridiques.

Cette proposition de règlement vise à compléter ces règlements et à :

- rendre les statistiques plus actuelles et plus comparables d'un pays à l'autre ;
- améliorer la couverture de l'économie ;
- assurer la collecte de données sur l'écart salarial annuel non ajusté entre les hommes et les femmes.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 31 décembre 2021

- Services numériques de mobilité multimodale

La planification et l'achat de billets pour des voyages combinant différents modes de transport peuvent s'avérer fastidieux pour les voyageurs dans l'Union européenne. Pour comparer les diverses possibilités, nombreux sont ceux qui recourent à des services numériques tels que des planificateurs d'itinéraires et des vendeurs de billets.

Le Règlement délégué (UE) 2017/1926 relatif aux services d'information sur les voyages multimodaux à l'échelle de l'Union européenne établit les spécifications nécessaires pour garantir que les services d'information sur les voyages multimodaux soient précis et disponibles au-delà des frontières pour les utilisateurs.

Cette proposition de règlement vise à couvrir les services facilitant le paiement et la réservation de produits de mobilité qui ne font pas partie du champ d'application actuel du Règlement délégué précité.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 février 2022

4 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 26/2021 : Régularité des dépenses de la politique de cohésion de l'Union européenne : la Commission européenne publie chaque année un niveau d'erreur estimatif minimal qui n'est pas définitif

Chaque année, après que les autorités nationales d'audit ont mené à bien leurs contrôles des dépenses de cohésion, la Commission européenne procède elle-même à des vérifications et à une évaluation des constatations d'audit des États membres. Ce faisant, elle cherche à confirmer le taux d'erreur résiduel dans les dépenses de cohésion qui lui a été communiqué par les États membres et à s'assurer que ce taux est bien inférieur au seuil de 2 %.

Dans le Rapport spécial 26/2021, les auditeurs de la Cour des comptes européenne relèvent néanmoins des lacunes inhérentes aux contrôles de la Commission européenne qui font que certaines dépenses irrégulières ne sont ni détectées ni corrigées.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : jeudi 9 décembre 2021 à 14h